

Une nouvelle aile au Trait d'Union

Le Trait d'Union se dotera prochainement d'un nouveau bâtiment, ce qui doublera, ou presque sa surface. Pour un meilleur confort de travail.

ILS SONT cent quarante à travailler d'arrache-pied au Trait d'Union, au zoning de la Martinoire. Hier, ils se sont toutefois accordé quelques instants de répit, pour accueillir la ministre Christiane Vienne ainsi que de nombreuses personnalités politiques locales. Le but de la visite était avant tout la mise à l'honneur de deux travailleurs, Roland Braeckelaere et Lysiane Sorry, récompensés pour leur longue carrière au sein de cette entreprise de travail adapté. Mais l'événement était également l'occasion de présenter le projet d'extension de la structure, qui verra sa surface quasi doublée dans les prochains mois.

Mais le Trait d'Union, c'est quoi? Autrefois, on l'appelait « atelier protégé », il est aujourd'hui une entreprise dite « de travail adapté ». Sur les cent quarante personnes occupées, cent vingt sont des personnes handicapées. Acteur économique de la région, le Trait d'Union remplit également une mission sociale essentielle : l'intégration des moins valides en milieu professionnel. Les ouvriers et ouvrières réalisent des tâches indispensables aux nombreuses sociétés de la région qui font appel à leurs services. Emballage, sérigraphie, conditionnement, travaux textiles, les activités sont variées et assurées par du personnel formé pour la polyvalence.

Plus de sécurité

Fondé en 1969, le Trait d'Union est devenu une entreprise prospère. Au départ largement subsidiée, la structure en-



En haut à gauche, une vue du futur bâtiment (en gris). La visite de l'atelier par Christiane Vienne a permis de mettre à l'honneur Lysiane Sorry et Roland Braeckelaere, respectivement actifs au Trait d'Union depuis 30 et 25 ans.

grange à l'heure actuelle des bénéfiques et multiplie les clients. Aujourd'hui, compte tenu du nombre et de la diversité des commandes, les travailleurs sont un peu à l'étroit. La nouvelle aile viendra pallier ce problème. Jean-Francois Declerca, directeur, nous en parle. « L'extension est destinée à sécuriser le bâtiment, et donc offrira de meilleures conditions de travail. Nous augmenterons la surface de stockage, ce qui nous est absolument indispensable. Autrefois, nous produisions à l'année, mais ceci est devenu impossible avec les délocalisations. Aujourd'hui, la production est plus variée, ce qui génère des stocks importants. Des quatre mille mètres carrés actuels, nous passons à sept mille cinq cents. »

Pas d'emplois supplémentaires toutefois, puisque le nombre d'ouvriers subsidiés est fixé par l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (AWIPH), le pou-



voir subsidiant. « Nous espérons que la ministre pourra nous donner un coup de pouce en ce sens! »

La demande de permis a été déposée, et le dossier devrait

passer en Commission consultative d'Aménagement du territoire (CCAT) dans les prochains jours. Des réunions avec les riverains ont permis d'allier au mieux les souhaits

des uns et des autres. « Les activités du Trait d'Union sont non-polluantes, peu bruyantes, et le nouveau bâtiment n'engendrera pas le passage de poids lourds à proximité des habitations », explique l'échevin Damien Yzerbyt. « Les réunions ont permis de discuter de la zone tampon qui sera aménagée entre les maisons et l'entreprise. Le dossier devrait être bouclé dans les deux mois! »

La direction du Trait d'Union espère que la production pourra commencer dans le nouveau bâtiment à la fin de l'année 2007.

A.Vdc.

Un secteur en évolution

Christiane Vienne a salué le travail réalisé par M. Roland Braeckelaere et Mme Lysiane Sorry. « Le Trait d'Union est un modèle : il offre rentabilité, gestion professionnelle et possibilité de carrière pour la personne handicapée! Ce secteur est en pleine évolution, puisque quatre cents emplois seront créés en Wallonie en 2007. »

Notons que l'embauche de personnes handicapées dans les entreprises sera favorisée par l'octroi d'une prime non dégressive.